



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Lettre des Services de l'État dans le Cantal

LSE du 7 janvier 2021

Voeux du préfet et des services de l'Etat dans le Cantal

Le préfet et les services de l'État du Cantal vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.

Ensemble relevons les défis de cette nouvelle année pour sortir de la période d'incertitude que nous traversons, et pour que les projets d'avenir pour le Cantal et ses habitants se concrétisent.



#COVID19 : Point de situation



**PRÉFET
DU CANTAL**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

POINT DE SITUATION DU CORONAVIRUS DANS LE CANTAL

Données recueillies du 28/12 au 03/01

Nombre de
personnes testées
3189

Taux de
positivité
4,8 %

Taux d'incidence
(/100 000 hab.)
106,5

Taux d'incidence
chez les > 65 ans
112,7

Au 6 décembre

H
Nombre de personnes
hospitalisées **59**

Nombre de personnes
en réanimation ou
soins intensifs **5**

Nombre cumulé de
personnes décédées **62**

0800 130 000 www.cantal.gouv.fr

COVID19 : La campagne de vaccination dans le Cantal

Alors que les premières vaccinations ont débuté la semaine dernière dans le département du Rhône, le département du Cantal se prépare également

pour lancer le dispositif de vaccination contre la Covid-19. Celle-ci va concerner en priorité les personnes âgées en Ehpad et unité de soins de longue durée (USLD) mais également tous les personnels de la santé de plus, de 50 ans ou avec un facteur de risque, qui le souhaitent.

Une phase pilote est prévue à compter du 16 janvier dans trois établissements accueillant des personnes âgées du département.

Établissement pivot désigné par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour le département du Cantal, le Centre hospitalier «Henri Mondor» d'Aurillac a pour mission de stocker une partie des dotations devaccins du département et de coordonner leur distribution auprès d'autres établissements publics et de certains établissements privés. Une première dotation d'environ 4 800 doses a été réceptionnée. Une deuxième dotation devrait être livrée en début de semaine prochaine

3 EHPAD RETENUS POUR LA PHASE PILOTE

Les premiers établissements qui débiteront la vaccination cette semaine sont **l'EHPAD « Sainte-Marie » et la Résidence Coissy d'Aurillac ainsi que l'EHPAD « Le Floret » de Laroquebrou.**

D'autres établissements pourraient rapidement s'ajouter à cette première liste.

Pour rappel, chaque personne souhaitant se faire vacciner doit faire l'objet, en amont, d'une visite médicale permettant au médecin de vérifier son état de santé, de confirmer l'absence de contre-indication et également de recueillir son consentement après lui avoir transmis toutes les informations nécessaires à la formulation d'un choix éclairé.

Pour un certain nombre de résidents dépendants, le recueil du consentement nécessite de se rapprocher de la famille afin d'obtenir une décision de leur part, ce qui demande un temps non négligeable aux équipes des établissements. Par ailleurs, les structures concernées doivent également réunir le conseil de vie sociale afin de valider la stratégie de vaccination au sein de l'établissement, en y associant les représentants des usagers.

ACCÉLÉRATION ET ÉLARGISSEMENT DE LA VACCINATION

Comme l'a annoncé le ministre des solidarités et de la santé, une accélération de la vaccination est attendue sur le territoire national. La vaccination va ainsi être proposée non seulement à tous les personnels du monde de la santé de plus de 50 ans qu'ils soient du secteur public ou privé, hospitalier ou libéral mais également aux pompiers, aux services à domicile ainsi qu'aux personnes de moins de 50 ans ayant des comorbidités donc un risque à développer une forme grave de la maladie.

Un premier centre de vaccination, au sein du Centre hospitalier d'Aurillac, ouvrira ainsi dès jeudi 7 janvier suivis d'autres sites de vaccination qui seront déployés sur l'ensemble du département notamment à Mauriac et Saint-Flour et au centre médico-chirurgical de Tronquières courant de la semaine prochaine

PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL DANS LE CANTAL

Comme précisé dans le [communiqué du 28 décembre](#) dernier, le pilotage de la vaccination dans chacun des départements se fait sous la coordination des Préfectures de département et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec le Conseil départemental de l'Ordre des médecins, la CPAM et le CH d'Aurillac.

- La première réunion de la cellule opérationnelle vaccination, pilotée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en présence du Préfet, s'est tenue dès lundi 4 janvier après-midi, afin de présenter l'ensemble de la stratégie vaccinale et sa déclinaison dans le département sur le terrain, de faire état des difficultés rencontrées et de préparer rapidement les étapes suivantes.
- Mercredi 6 janvier après-midi, ce sera au comité stratégique de se réunir. Sous le co-pilotage de la préfecture du Cantal et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, il permettra de présenter cette stratégie vaccinale et les premiers échanges de la cellule opérationnelle, auprès des élus et représentants sociaux du département.

Ces deux instances seront régulièrement réunies et consultées tout au long du déploiement de la vaccination dans le département.

RAPPEL DE LA STRATÉGIE VACCINALE EN FRANCE

Le premier objectif de la vaccination, est de faire baisser le nombre des formes graves de COVID. Les résultats des études cliniques des candidats vaccins semblent converger pour démontrer un fait principal : la vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves.

La stratégie vaccinale repose sur trois grands principes :

- **Le libre choix des patients** : le Président de la République l'a dit, la

- vaccination ne sera pas obligatoire.
- **La prise en charge du vaccin à 100 %** : aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières.
 - **La sécurité** : la vaccination se fera dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

POUR EN SAVOIR +

- [Page sur la stratégie de vaccination de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [Vaccination contre la Covid-19 : la HAS définit la stratégie d'utilisation du vaccin Comirnaty®](#)
- [Dossier vaccination contre la Covid-19 sur le site du ministère des solidarités et de la santé](#)
- [Guide de la vaccination contre la Covid-19 en EHPAD et USLD](#)

Nomination sous-préfet à la relance



Nommée par décret du Président de la République en date du 6 janvier 2021, Cécilia MOURGUES, inspecteur de la santé publique vétérinaire, prend ses fonctions ce jeudi 7 janvier 2021, en qualité de sous-préfète chargée de mission, sous-préfète à la relance auprès de M. Serge Castel, préfet du Cantal.

Cécilia MOURGUES possède une expérience dans les secteurs public et privé. Après avoir occupé un poste de directeur d'études dans le domaine pharmaceutique, elle a dirigé le service sécurité sanitaire des aliments à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Loire.



En charge de la déclinaison territoriale du plan France Relance, elle assurera l'animation et le suivi partenarial des projets structurants pour le Cantal, en lien avec les collectivités, entreprises, associations, élus et citoyens.

Afin de répondre aux objectifs du Gouvernement et de garantir une mise en oeuvre rapide des projets, la sous-préfète à la relance participera à la transformation et la simplification de l'action publique.

Les informations sur le plan France Relance dans le Cantal sont en ligne sur : <http://www.cantal.gouv.fr/france-relance>

Elargissement du dispositif "Ma prime Renov"



Améliorer le confort de votre logement tout en réduisant vos factures d'énergie ? Possible depuis le 1er janvier 2020 pour les propriétaires occupants aux revenus modestes, MaPrimeRénov' va s'élargir à l'ensemble des propriétaires occupants, copropriétés et propriétaires bailleurs.

Depuis octobre 2020, les nouveaux publics bénéficiaires peuvent engager leurs projets de travaux auprès des entreprises.

A partir du 11 janvier 2021, les propriétaires occupants et les syndicats de copropriétaires pourront déposer leur dossier MaPrimeRénov' sur ce site.

A partir de juillet 2021, les propriétaires bailleurs pourront déposer leur dossier MaPrimeRénov'.

Toutes les informations sur [MaPrimeRenov](#).

FranceRelance : lancement d'un appel à projets d'aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques

La sécheresse, les épisodes de grêle et de gel,



peuvent détruire une partie importante de la récolte annuelle et affecter durablement l'équilibre financier de l'exploitation.

Les agriculteurs doivent investir dans des dispositifs de protection, en particulier dans les filières arboricoles et viticoles, où le coût important du capital constitué par l'outil de production rend les offres assurantielles particulièrement onéreuses.

Cette mesure du plan de relance, qui prend la forme d'une **aide à l'investissement**, permet d'accélérer fortement l'effort d'investissement dans ces domaines en complément des modifications de pratiques culturales mises en oeuvre par les agriculteurs (par ex. recours à des variétés résistantes à la sécheresse,, itinéraires techniques adaptés).

Les matériels éligibles correspondent à la :

- protection contre le gel.
- protection contre la grêle.
- protection contre la sécheresse.
- protection contre le vent-cyclone, ouragan, tornade.

Bénéficiaires :

- Les personnes physiques exerçant une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
- les Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), les Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL), les sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA)
- Les sociétés hors GAEC, EARL, SCEA dont l'objet est agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
- Les exploitations des lycées agricoles.
- Les Entreprises de Travaux Agricoles.
- Les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).
- Les structures portant un projet reconnu en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

La téléprocédure est ouverte du 04 janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 pour le dépôt des demandes d'aide, et dans la limite des crédits disponibles.

Toutes les informations sur agriculture.gouv.fr.

FranceRelance : Amélioration des conditions de travail et de vie des policiers et des gendarmes



Dans le cadre du plan France Relance, 490 000 € vont être consacrés à la réalisation de projets de rénovation et de modernisation dans le Cantal.

L'amélioration des conditions de travail et de vie des policiers et des gendarmes est une priorité du ministre de l'Intérieur.

La direction départementale de la sécurité publique bénéficiera de 490 000 € de crédits pour la réalisation de travaux immobiliers de rénovation énergétique, de mise aux normes et de modernisation sur le commissariat d'Aurillac.

Ces financements viennent s'ajouter aux sept véhicules prochainement livrés à la Gendarmerie du Cantal (trois Peugeot 5008, deux Renault Kangoo et deux Renault Zoe).

Outre une amélioration des conditions de travail des forces de l'ordre, ces investissements représentent un levier important de soutien au secteur économique local, dans une période où l'activité est fortement impactée par la crise sanitaire.

Retrouvez plus d'informations :

<http://www.cantal.gouv.fr/amelioration-des-conditions-de-travail>

Ce qui change au 1er janvier



Entrée en vigueur du panier de soin "[100 % Santé](#)", réforme pour pallier les impayés des [pensions alimentaires](#), revalorisation du SMIC, réforme des APL, [interdiction vaisselle jetable](#),...Découvrez le panorama des mesures entrées en vigueur avec le passage à la nouvelle année : [gouvernement.fr](#).

Service de la représentation de l'Etat
et de la communication
interministérielle
Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72
pref-communication@cantal.gouv.fr



www.cantal.gouv.fr

© 2021 Préfecture du Cantal

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Préfecture du Cantal.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 **sendinblue**